



Convocation du Conseil général

**jeudi 27 avril 2017 à 20h00
à la salle La Tène de l'Espace Perrier, Marin**

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2017 (annexé)
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adoption d'un règlement du fonds scolaire (RFS ; annexé)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'adoption d'un règlement concernant la vidéosurveillance (RV ; annexé)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement complémentaire de 115'000 francs pour le financement des processus de fusion de l'Entre-deux-Lacs (annexé)
6. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant les suites et les mesures entreprises en lien avec la décision du Conseil général du 22 septembre 2016 de limiter le financement du projet d'interconnexion CEN (annexé)
7. Projet d'arrêté déposé par Jean-Paul Ros, proposant l'abrogation de l'art. 32 RPol (annexé)
8. Motion déposée par Jean-Paul Ros, Sylvie Fassbind-Ducommun, Belul Bajrami, Bruno Gomes et Eric Flury demandant au Conseil communal de présenter sous six mois au Conseil général l'inventaire des motions, interpellations et questions déposées lors de la dernière législature et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un rapport final -ou d'une réponse finale- au Conseil général (annexée)
9. Autres motions et propositions
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

La Tène, le 13 avril 2017

Conseil général

Annexe(s) : documentation usuelle

Remarques : a) les titres et fonctions cités dans le présent document s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin
b) un(e) membre du Conseil général empêché(e) d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès de la présidence du Conseil général
c) afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenant(e)s sont aimablement prié(e)s de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch) ou en cas d'absence de celle-ci à commune.la-tene@ne.ch